

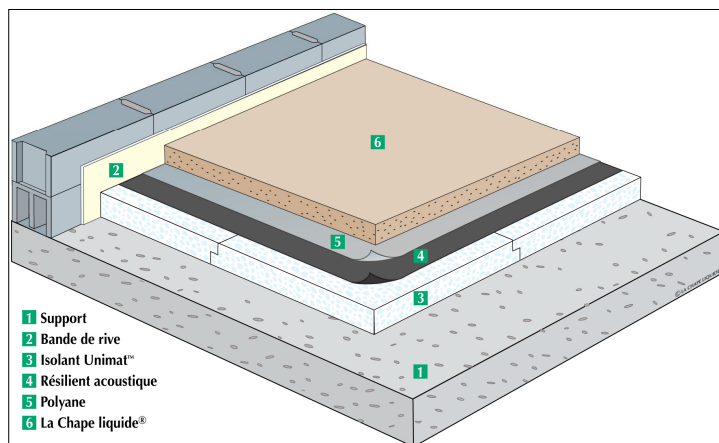


Descriptif type

Chape sur isolant thermo-acoustique (neuf ou support plan)

Exécution d'une chape à base de sulfate de calcium La Chape Liquide® - Agilia® Sols A.

Conformément à l'Avis Technique, la mise en œuvre sera assurée par un Applicateur Agréé LA CHAPE LIQUIDE® – LAFARGE.



Références réglementaires

Les prestations du présent lot devront être en tout point conformes aux dispositions de l'ensemble des normes, Avis Techniques, DTU et règlements en vigueur, et en particulier à l'Avis Technique 12/04-1392 La Chape Liquide® - Agilia® Sols A.

Le dimensionnement de l'isolation, effectué par les bureaux d'études, doit permettre le respect des réglementations acoustique et thermique en vigueur.

Conditions d'application

Au moment du coulage, le chantier devra être hors d'eau et hors d'air.

Le support ne présentera pas d'écart de planéité supérieure à 7mm sous la règle à 2 m et 2 mm sous la règle de 20cm.

Le classement du local, par référence au Cahier du CSTB 3509 *classement UPEC des locaux* sera au plus U4 P3 E2 C2.

Produit

La chape fluide à base de sulfate de calcium La Chape Liquide® - Agilia® Sols A de la société LAFARGE est livrée sur chantier en camions-toupies sous forme de mortier prêt à l'emploi.

Sur plancher bois, le mortier La Chape Liquide® - Agilia® Sols A est obligatoirement en version fibrée (ajout en centrale de fibres de polypropylène).



Caractéristiques

Selon la norme Européenne EN 13813, le mortier La Chape Liquide® – Agilia® Sols A est classé C20 F4 :

- Résistance à la compression ≥ 20 Mpa (à 28 jours)
- Résistance en flexion ≥ 4 Mpa (à 28 jours)

Conductivité thermique : 2.5 W/m.K – PV CSTB SM/01- 0007

Coefficient de dilatation thermique ≤ 0.012 mm/m.K

Réaction au feu : incombustible – A1_{FL} (décision 2000/605/CE et 96/603/CE)

Dimensionnement

L'épaisseur de la chape en tout point est au minimum de 3,5 cm en local P2 sur isolant de classe SC1 selon la norme NF P 61-203, et de 4 cm dans tous les autres cas. L'épaisseur maximale est de 6 cm.

Des joints de fractionnement seront réalisés tous les 1000 m² au maximum.

Afin d'éviter les ponts acoustiques, les cloisons acoustiques doivent avoir été montées avant la réalisation de la chape. **Mise en œuvre de La Chape Liquide® – Agilia® Sols A**

Si elle est composée d'un seul produit, la sous-couche isolante thermo-acoustique est systématiquement recouverte par un film polyéthylène 200 µm à lés scotchés. Si les fonctions thermiques et acoustiques sont assurées par des produits distincts associés, la sous-couche acoustique est protégée contre tout passage de chape.

Des bandes de rive en matériau résilient (épaisseur minimale 5 mm) seront disposées en périphérie de l'ouvrage, ainsi qu'autour de toutes les pénétrations verticales (poteaux, ou fourreaux de canalisations). Si l'ouvrage comporte des surfaces non fractionnées supérieures à 300 m², ou des longueurs non fractionnées supérieures à 25 mètres, l'épaisseur des bandes périphériques est portée à 8 mm minimum. L'épaisseur et la nature des bandes périphériques sont définies en tenant compte de leur fonction acoustique.

Le mortier sera mis en œuvre par pompage jusqu'au niveau souhaité (sol fini moins épaisseur du revêtement de sol). Le mortier sera égalisé à la barre. L'opération sera complétée par le passage du balai débulleur.

Finition

La chape durcie sera débarrassée de sa pellicule de surface, le cas échéant, par grattage ou brossage lorsqu'elle est récente, ou par ponçage. Cette opération sera suivie d'un dépoussiérage efficace.

Tolérances sur l'ouvrage fini

Les écarts de planéité seront inférieurs à 5 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm.

Poursuite des travaux

La chape doit être protégée d'un ensoleillement direct pendant le premier jour.

Éviter toute charge fixe pendant 3 à 4 jours.

L'humidité résiduelle de la chape sera vérifiée à l'aide de l'appareil dit « bombe au carbure » (un prélèvement tous les 100 m² environ). Selon la nature des revêtements de sol, elle devra être inférieure aux valeurs indiquées dans le Tableau 1 ci-dessous.

Revêtement de sol	Humidité résiduelle maximale
Revêtements plastiques	0,5 %
Revêtements textiles non perméables	0,5 %
Revêtements textiles perméables	1 %
Parquets	0,5 %
Carrelage sur SPEC (locaux E2)	0,5 %
Carrelage (autres locaux)	1 %

Tableau 1 : humidité résiduelle avant pose du revêtement de sol

Le prélèvement pour l'essai de la bombe au carbure doit intéresser toute l'épaisseur de la chape.

Cette vérification se fait dans le cadre de la réception de l'ouvrage conformément à l'Avis Technique 12/04-1392 La Chape Liquide® - Agilia® Sols A et s'effectue sous la responsabilité de l'entreprise de pose du revêtement de sol. Si le poseur du revêtement de sol lui en fait la demande, l'applicateur doit réaliser l'essai. Il intervient alors au titre de prestataire de service pour le compte du poseur de revêtement de sol qui doit être présent lors de l'essai, et conserve la responsabilité de la réception du support.

Les produits de liaisonnement utilisés pour la pose du revêtement de sol (mortier-colle à carrelage, ...) bénéficient d'un Avis Technique visant la pose sur chapes fluides à base de sulfate de calcium, ou sont repris en annexe de l'Avis Technique 12/04-1392 La Chape Liquide® - Agilia® Sols A. Les colles pour revêtements de sol souples ou pour parquets sont celles recommandées par leur fabricant sur chape à base de sulfate de calcium.